

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord renvoyer le député à l'article E2 de la dernière partie de l'accord avec les provinces, qui répartit clairement les activités de distribution entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. C'est la première entreprise conjointe de Saskport, organisme relevant du gouvernement de la Saskatchewan, avec Loto Canada. C'est la première initiative dans ce domaine. Je pense que l'article E2 dit bien ce qu'il veut dire. Cependant, les derniers arrangements relatifs aux questions d'argent n'ont pas encore été conclus. L'annonce quelque peu intempestive qu'ont faite les Rough Riders de la Saskatchewan a été reprise par Saskatchewan Information Services et commentée en des termes très favorables d'ailleurs. Des informations plus détaillées seront communiquées par les voies officielles sous peu.

M. Jelinek: Maintenant que madame le ministre a lu cette réponse, je voudrais lui demander une chose. Dans le passé, elle a assuré à la Chambre que les bénéficiaires et la répartition des bénéfices de la Loto n'iraient jamais à des équipes et à des associations professionnelles. Pourrait-elle dire sans équivoque à la Chambre si ceci n'est qu'un incident isolé ou si le gouvernement a maintenant changé de politique et a l'intention de distribuer ces bénéfices à n'importe qui, tant que les provinces sont d'accord?

Mme Campagnolo: Non, monsieur l'Orateur. Je puis garantir au député que la politique en matière de loterie est la même. Il s'agit ici d'un aspect de la promotion et de la publicité de la vente des billets de loterie. Avec la collaboration de quelque 17 kiosques de Sasksport, nous comptons vendre à la fois leurs billets et les nôtres, comme le prévoit l'accord fédéral-provincial. Cet accord serait valide pour une période de trois ans. Les fonctionnaires de la Saskatchewan sont parfaitement au courant et ils sont tout à fait d'accord. Je crois que le député, en tant que fervent du sport, devrait se réjouir comme moi de ce que, grâce à la loterie et à cet accord fédéral-provincial, on commence à éliminer certains des désaccords qui existaient auparavant dans le monde du sport et, bien sûr, il sait que ces installations ne sont pas limitées au sport professionnel. Une grande partie du sport amateur y a aussi sa place.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINNE AU SUJET DE L'IMPÔT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle fait suite aux questions posées la semaine dernière au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet du problème d'impôt qui existe entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne les congrès. C'est la première occasion que j'ai de poser cette question au ministre. Je sais cependant qu'il est bien informé de tout. Où en sont les négociations avec les États-Unis visant le problème des dégrèvements qui ne s'appliquent pas aux congrès tenus au Mexique et au Canada,

Questions orales

problème qui est lié à un autre relatif, celui-là, aux stations frontalières de télévision?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il est assez difficile de répondre brièvement à une question aussi complexe. Pour l'instant, nous continuons de présenter des instances aux États-Unis. On peut dire, comme le vice-président Mondale nous l'a assuré lors de son dernier séjour au Canada, que le gouvernement américain est disposé à faire quelque chose à ce sujet. Cependant, lorsque le projet de loi visant à régler la question a été présenté au Congrès américain, il a suscité une certaine controverse qui a fait intervenir d'autres considérations. Le bill n'a donc pu être adopté avant les élections intervenant au milieu du mandat présidentiel. Nous en sommes là.

Le gouvernement canadien, pas l'intermédiaire du ministre des Communications, continue d'insister sur le fait qu'il n'y a aucun lien entre la taxe relative aux congrès et la question des stations frontalières de télévision. Cependant, un certain nombre de membres du Congrès ont jugé que ces deux questions avaient une certaine incidence l'une sur l'autre et nous tentons présentement de les convaincre du contraire. Je tiens à dire que les députés des deux côtés de la Chambre qui font partie de l'Union interparlementaire Canada-États-Unis ont été utiles en présentant des instances à cet égard.

M. Nowlan: Je me rends bien compte de la complexité de la question. Il y a évidemment un conflit quant au lien qui existe entre ces deux questions. On m'informe que certaines stations frontalières ont invoqué la Trade Act des États-Unis pour réclamer des mesures de représailles et que cette demande sera entendue par la commission américaine le 29 novembre. Le gouvernement sera-t-il représenté à cette audience ou allons-nous nous contenter de savoir ce qui se passe en lisant les journaux?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, nous ferons certainement beaucoup plus que de lire les journaux. J'aimerais prendre note de la question, car je ne suis pas certain de la forme que prendra notre présence. Je sais que des représentants de sociétés canadiennes de télévision comparaitront. Quant à savoir s'il convient que le gouvernement compareisse devant une commission des États-Unis ou tout tribunal étranger, c'est une autre histoire. J'aimerais vérifier les incidences juridiques.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET LES CRÉDITS D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre peut-il nous dire si des mesures ont été prises pour s'assurer que les anciens combattants et leur famille bénéficieront pleinement des changements apportés au supplément de revenu garanti et de l'introduction de crédits d'impôt au titre des enfants?